



Je suis enseignante et j'ai une collègue qui fume devant ses élèves de primaire

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 11 novembre 2009

Bonjour,

Je suis enseignante et j'ai une collègue qui fume devant ses élèves de primaire mais pas dans l'enceinte de l'école (par exemple en sortie). Est-ce légal ?

Merci d'avance pour votre réponse

Réponse :

Il s'agit là d'un très mauvais exemple, moralement condamnable, mais la loi ne lui interdit pas ce comportement. Cependant, sa hiérarchie pourrait prévoir contractuellement ou réglementairement l'interdiction de fumer pendant le temps de travail. Il s'agirait alors d'un problème disciplinaire.